AR Prefecture
047-200068930-20250801-D25MP136-AR
Reçu le 04/08/2025
Publié le 04/08/2025

FUMEL
VALLÉE DU LOT

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D25MP136
OBJET : 25PIAMOCINEMA : ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'EXTENSION-RÉNOVATION DU CINÉMA LE LIBERTY À MONSEMPRON-LIBOS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu les décisions n°D2019-89-AG en date du 1er juillet 2019 et n°D24DTCP128 en date du 09 juillet 2024, relatives à la convention d'assistance de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) portant sur le projet « Rénovation et extension du cinéma Le Liberty » ;

Vu la décision n°D2022-133-DGS en date du 18 juillet 2022 relative à l'étude de marché cinématographique réalisée par le cabinet Hexacom démontrant la pertinence d'un projet d'extension à trois salles avec un potentiel compris entre 33 000 et 42 000 entrées annuelles ;

Vu la délibération n°D2025C76DTCP en date du 26 juin 2025 relative au confortement du cinéma Le Liberty en tant que partenaire essentiel du paysage culturel du territoire et à la poursuite de l'action déjà engagée du projet « Rénovation et extension du cinéma Le Liberty » ;

Considérant la nécessité pour Fumel Vallée du Lot de se faire accompagner dans la réalisation de ce projet structurant par une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), un marché de prestations intellectuelles à tranches a été lancé en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) du 03 juin 2025 au 26 juin 2025, avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

AR Prefecture
047-200068930-20250801-D25MP136-AR
Reçu le 04/08/2025
Publié le 04/08/2025

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir le bureau d'étude CRESCENDO CONSEIL SO de Coulounieix-Chamiers (24), afin d'assurer l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du projet de rénovation-extension du cinéma Le Liberty à Monsempron-Libos. Le montant total de l'offre s'élève à 32 812,50 € HT (39 375 € TTC) et se décompose comme suit ;

- Tranche ferme – « Finalisation de la faisabilité et établissement du programme » : 30 562,50 € HT (36 675 € TTC) ;
- Tranche optionnelle 01 – « Réunion Publique » : 937,50 € HT (1 125 € TTC) ;
- Tranche optionnelle 02 – « Réunions supplémentaires à l'initiative de la maîtrise » d'ouvrage : 1 312,50 € HT (1 575 € TTC).

2°) – De signer les pièces du marché relatives à l'affermissement de la tranche ferme ;

3°) – De préciser que l'affermissement des tranche optionnelles fera l'objet d'une décision prise ultérieurement, conformément à l'article R. 2113-6 du Code de la Commande Publique ;

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 01 août 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 04 août 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 04 août 2025
Publié ou Notifié le : 04 août 2025